



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 28 Octobre 2025**

Délibération n° 2025-094

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	20
Pouvoirs :	4
Votants :	24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, RICHEUX Sébastien, Adjointes,
LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, GENARD Régine, LABARRE Chantal, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LERAY Olivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

BOULLET Benoît donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GUILLEMOT Bernard donne pouvoir à DOLU Cécile, DANET Sylvie donne pouvoir RIBOULET Marie-Andrée, TISSIER Daniel donne pouvoir à RICHEUX Sébastien

Absents non représentés

LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : LETOURNEAU Yvan – adopté à l'unanimité

Objet : Approbation de la modification des statuts de TE 44

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

Vu les statuts de TE44 en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2023,

Vu la délibération n°CS-2025-55 du Comité syndical de TE44 du 25 septembre 2025, approuvant le projet de révision statutaire du syndicat,

Vu le projet de révision des statuts de TE44,

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, les élus du Comité syndical de TE44 ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de TE44 dans l'objectif de :

- Clarifier le périmètre de chaque compétence du syndicat
- Intégrer les missions accessoires réalisées par les services de TE44 au bénéfice des collectivités adhérentes ou tiers intéressés, qui ont été développées au cours du mandat,
- Assurer la représentativité de chaque territoire au sein des assemblées délibérantes de TE44,

Considérant le projet de statuts modifiés joint en annexe dont les principales évolutions peuvent être définies comme suit :

1. Définition exhaustive du périmètre de chaque compétence et des missions complémentaires éventuelles réalisées par le syndicat en parallèle,
2. Création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » à destination de l'ensemble des adhérents du syndicat, permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable,
3. Evolution des modalités d'adhésion et de retrait par une collectivité à une compétence statutaire de TE44,
4. Diminution du nombre de représentants titulaires / suppléants par collectivité adhérente,
5. Abaissement du seuil de population permettant l'attribution d'un 2ème délégué pour un territoire au Comité syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de TE 44 et leurs annexes.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président de TE44.

Danièle VINCENT
Maire



Yvan LETOURNEAU
Secrétaire de séance

